

Perspectives d'optimisation et de modernisation du service déchets ménagers sur le Gencéen à partir de 2021 ...

POURQUOI ?...

La **Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM)** est adressée à chaque usager du territoire de la Communauté de Communes bénéficiant du service public de gestion des déchets. La REOM permet de financer l'ensemble des dépenses liées à la gestion des déchets produits par les habitants (collecte et traitement des ordures ménagères, tri sélectif ainsi que le fonctionnement des déchetteries). Pour le Gencéen, le montant annuel de la REOM est fonction du nombre de collecte d'ordures ménagères par semaine :

1 passage (1P) / semaine : 117,92 € TTC/an/foyer (en 2019)

2 passages (2P) / semaine : 191,73 € TTC/an/foyer (en 2019)

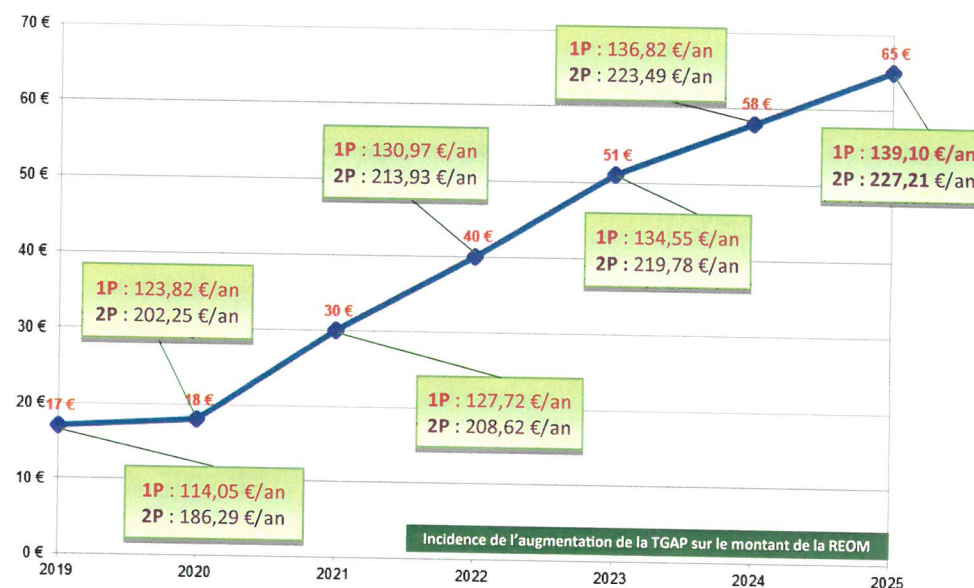
La **Loi de transition énergétique pour une croissance verte (LTEV)**

prévoit plusieurs objectifs de prévention des déchets, privilégiant la réduction des déchets et du gaspillage :

- la réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés (DMA) produits d'ici 2020,
- le recyclage de 55% des déchets non dangereux en 2020, et 65% d'ici 2025,
- la valorisation de 70% des déchets du bâtiment et des travaux publics à horizon 2020,
- la réduction de 50% des quantités de déchets mis en décharge d'ici 2025,
- le tri à la source des bio déchets d'ici 2023.



Afin de respecter ces engagements, le gouvernement entend augmenter la TGAP (taxe payée sur chaque tonne de déchets enfouis) à partir de 2019 (**17 €/T en 2019 contre 65 €/T en 2025**). Cette augmentation aura un impact non négligeable sur le montant de la REOM payé par les ménages.



Pour limiter l'impact de la hausse de la TGAP, plusieurs réflexions ont été menées en 2019 afin de diminuer la production et l'enfouissement des ordures ménagères et favoriser le tri et la valorisation des déchets :

- Etude d'harmonisation et d'optimisation du service déchets ménagers, intégrant l'étude de la mise en place d'une tarification incitative.
- Etude de faisabilité de gestion de proximité des déchets verts et fermentescibles sur le territoire.

Perspectives d'optimisation et de modernisation du service déchets ménagers sur le Gencéen à partir de 2021 ...

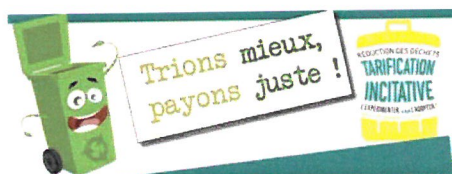
LES PISTES DE REFLEXION POUR 2021 et 2022...

... Diminution de la fréquence de collecte des ordures ménagères



OBJECTIFS : Réduction des coûts de collecte et optimisation des passages des bennes à ordures ménagères

... Conteneurisation et déploie- ment de la Tarification Incitative



OBJECTIFS : Augmenter le tri sélectif et les recettes. Diminuer les quantités de déchets enfouis et les coûts d'enfouissement. Favoriser les ménages qui trient leurs déchets.

... Développer une gestion de proximité des déchets fermenti- cides



- Développer le compostage individuel
- Favoriser le compostage partagé ou en établissements
- Mise en place de plateforme de proximité

OBJECTIFS : Diminuer les quantités de déchets enfouis et les coûts d'enfouissement.

... Continuer de dévelop- per les filières de valori- sation à la déchetterie : recyclerie



OBJECTIFS : Favoriser le réemploi et développer l'économie circulaire.